

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY

À une séance ordinaire du Conseil de de la municipalité, tenue à la salle du conseil située au sous-sol du 115, route de l'Église, le 3 septembre 2024 à 20h et laquelle sont présents son honneur la Mairesse Francine DUBÉ, et les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Alain APRIL
Madame Diane LEPAGE
Madame Valérie BEAULIEU

ÉTAIENT ABSENTS :

Aucune absence.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

M. Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

24-060391 **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. Résolution – Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt du bordereau des correspondances
5. Résolution – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024
6. Résolution - Adoption des comptes du mois de juillet 2024
7. Résolution - Adoption des comptes du mois d'août 2024
8. Compte-rendu des réunions et suivi des dossiers
 - a. MRC par Francine Dubé
 - b. Service incendie par Renaud Bérubé
9. Résolution - Contrat de déneigement avec le MTQ
10. Résolution - Application des recommandations du diagnostic organisationnel
11. Résolution - Rémunération du personnel électoral
12. Résolution - Nomination d'une personne déléguée et d'une personne substituée pour siéger au conseil de la RIDT
13. Résolution - Appui au projet club de l'âge d'or
14. Résolution - Contrat de travail avec Jacques Beaulieu
15. Résolution - Emprunt temporaire avec Caisse Desjardins – Financement des travaux pour le programme TECQ 2024-2028
16. Motion de félicitations pour le 75e
17. Motion de félicitations pour la naissance d'un enfant
18. Varia
 - a.
 - b.
19. Période de questions.
20. Résolution – Fermeture de la séance

24-060392 MOT DE BIENVENUE

Mme la Mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux 9 personnes dans la salle.

24-060393 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Chaque membre du conseil est invité, à la suite de la lecture de l'ordre du jour proposé, de signifier toute déclaration de conflit d'intérêts en lien avec la présente séance.

Aucun membre du conseil n'a déclaré de conflit d'intérêts.

24-060394 RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

24-060395 DÉPÔT DU BORDEREAU DES CORRESPONDANCES

Monsieur Jean-Michel Meilleur dépose aux membres du conseil le bordereau des correspondances.

24-060396 RÉOLUTION - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 juillet 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE

24-060397 RÉOLUTION – ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2024

La liste des comptes du mois de juillet 2024 a été remise aux membres du conseil comme le prescrit la loi.

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMENT

D'approuver les comptes du mois de juillet 2024 :

Comptes payés pendant le mois :

Salaires et avantages sociaux : 2518,88\$
Rémunération des élus : 1173,32\$
Fournisseurs et sous-traitants : 30 300,19\$
Total : 33 992,39\$

Comptes à payer au 31 juillet 2024 :

Fournisseurs et sous-traitants : 39 432,80\$

Total pour le mois : 73 425,19\$

ET que le conseil approuve les comptes à payer du mois de juillet 2024 et autorise le paiement des déboursés payés inscrits sur la liste.

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

Certificat de crédits suffisants :

Je soussigné Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

ADOPTÉE

24-060398 RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2024

La liste des comptes du mois d'août 2024 a été remise aux membres du conseil comme le prescrit la loi.

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMENT

D'approuver les comptes du mois d'août 2024 :

Comptes payés pendant le mois :

Salaires et avantages sociaux : 2844,56\$
Rémunération des élus : 1163,20\$
Fournisseurs et sous-traitants : 9268,29\$
Total : 13 276,05\$

Comptes à payer au 31 août 2024 :

Fournisseurs et sous-traitants : 22 282,43\$

Total pour le mois : 35 558,48\$

ET que le conseil approuve les comptes à payer du mois d'août 2024 et autorise le paiement des déboursés payés inscrits sur la liste.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussigné Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

ADOPTÉE

24-060399 COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS ET SUIVI DES DOSSIERS

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours :

- A. Par Francine Dubé, MRC
- B. Par Renaud Bérubé, Service incendie

24-060400 RÉSOLUTION – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC LE MTQ

ATTENDU QUE le MTQ désire renouveler le contrat de déneigement qui relie la municipalité à la route 291 pour une période de trois ans (2025-2028);

ATTENDU QUE le MTQ a déposé une offre à la municipalité afin de lui confier le déneigement d'une portion de 5,997 km pondérée de cette route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont demandé au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim d'analyser les impacts sur les ressources de la municipalité, autant financières, matérielles et humaines;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim a procédé aux analyses et a fait part de ses recommandations aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMEMENT

De ne pas renouveler le contrat de déneigement avec le MTQ;

De mandater M. Jean-Michel Meilleur à faire les démarches nécessaires pour informer le MTQ de la décision du conseil et signer tout document pour exécuter cette dernière.

ADOPTÉE

24-060401 RÉSOLUTION – APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL

ATTENDU QUE la Corporation des Hauts-Sommets avait mandaté en 2022 une firme pour l'analyse des ressources humaines dans cinq municipalités du Témiscouata;

ATTENDU QUE dans ce mandat, un diagnostic organisationnel avait été commandé par la Corporation des Hauts-Sommets pour le compte de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité avait reçu en novembre 2022 le diagnostic organisationnel et les recommandations de la firme;

ATTENDU QUE la municipalité désire réaffirmer sa position sur l'application des recommandations contenues dans ce diagnostic;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMEMENT

De mettre en place les recommandations contenues dans le document selon les règles de l'art.

De mandater M. Jean-Michel Meilleur à faire les démarches nécessaires pour mettre en place les recommandations et signer tout document pour exécuter cette dernière.

De transmettre aux membres du conseil, dans une séance ultérieure, un rapport d'avancement sur l'exécution des recommandations.

ADOPTÉE

24-060402 RÉSOLUTION – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU QUE trois postes de conseillère ou conseiller sont vacants;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a ordonné une élection partielle;

ATTENDU QUE le jour du scrutin a été fixé au dimanche 20 octobre 2024;

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

ATTENDU QUE pour mener à terme et selon les règles l'élection partielle, il est nécessaire au bon fonctionnement d'embaucher du personnel électoral;

ATTENDU QUE le personnel électoral doit être rémunéré;

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMEMENT

De rémunérer le personnel électoral selon l'avis du Directeur général des élections paru dans la partie 1 de la *Gazette officielle du Québec* le 23 décembre 2023 aux pages 886 et 887;

ADOPTÉE

24-060403 RÉSOLUTION – NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉLÉGUÉE ET D'UNE PERSONNE SUBSTITUE POUR SIÉGER AU CONSEIL DE LA RIDT

ATTENDU QUE M. Vincent Campeau-Gagnon a donné sa démission le 31 mai dernier à titre d'élu;

ATTENDU QUE M. Vincent Campeau-Gagnon était la personne déléguée pour siéger au conseil de la RIDT;

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer une personne déléguée et une personne substitue pour siéger au conseil de la RIDT;

ATTENDU QUE lesdites personnes doivent être des élu(e)s de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMEMENT

De nommer Mme Valérie Beaulieu à titre de personne déléguée pour siéger au conseil de la RIDT.

De nommer à une séance ultérieure une personne substitue.

ADOPTÉE

24-060404 RÉSOLUTION – APPUI AU PROJET DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

ATTENDU QUE le Club de l'Age-d'Or de Saint-Pierre-de-Lamy souhaite se procurer une thermopompe dans le but de rendre l'environnement du bâtiment plus confortable et économiser de l'énergie;

ATTENDU QUE le Club de l'Age-d'Or de Saint-Pierre-de-Lamy souhaite faire l'acquisition d'une thermopompe pour leur local situé au 229 chemin Principal;

ATTENDU QUE le Fond de vitalité rural de la MRC de Témiscouata permettrait d'absorber une partie des frais pour l'achat et l'installation de la thermopompe;

ATTENDU QUE l'appui de la municipalité est nécessaire pour obtenir l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMENT

D'appuyer le projet d'achat et d'installation d'une thermopompe par le Club de l'Age-d'Or de Saint-Pierre-de-Lamy pour leur local situé au 229 chemin Principal.

D'appuyer leur demande d'aide financière pour un montant de 3000,00\$ provenant du Fond de vitalité rural de la MRC de Témiscouata.

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

D'abroger la résolution 23-080136 et de la remplacer par celle-ci.

ADOPTÉE

24-060405 RÉSOLUTION – CONTRAT DE TRAVAIL AVEC JACQUES BEAULIEU

ATTENDU QUE M. Jacques Beaulieu est à l'emploi de la municipalité depuis avril 2024;

ATTENDU QUE M. Jacques Beaulieu n'a pas de contrat de travail avec la municipalité;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'établir les conditions de travail avec l'employé par écrit via un contrat de travail;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

De mandater M. Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et Mme Francine Dubé, mairesse à signer au nom de la municipalité le contrat de travail à intervenir avec M. Jacques Beaulieu.

De transmettre aux membres du conseil, dans une séance ultérieure, toute dérogation et/ou changement aux conditions de travail entendus avec M. Jacques Beaulieu selon les lois et la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

24-060406 RÉSOLUTION – EMPRUNT TEMPORAIRE AVEC CAISSE DESJARDINS – FINANCEMENT DES TRAVAUX POUR LE PROGRAMME TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) accorde à la municipalité une aide financière de 530 353\$ pour la période 2024-2028;

ATTENDU QUE les déboursés se font à la municipalité qu'après la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité désire avoir les liquidités nécessaires au bon fonctionnement des opérations courantes et à l'acquittement de ses fournisseurs selon les règles de l'art;

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMENT

D'autoriser un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins (Desjardins Entreprises) d'un montant de 530 353\$ pour une durée de quatre (4) ans et pouvant être renouvelé à l'échéance au besoin.

De mandater M. Jean-Michel Meilleur à faire les démarches nécessaires pour l'emprunt temporaire et signer tout document pour exécuter cette dernière.

ADOPTÉE

24-060407 MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LE 75^E DE LA MUNICIPALITÉ

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy tient à féliciter et remercier chaleureusement le comité organisateur du 75^e ainsi que tous les bénévoles pour cet événement.

Merci à vous tous pour votre travail pour cette magnifique fin de semaine de festivités offerte à la population et leurs visiteurs.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

24-060408 MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LA NAISSANCE D'UN ENFANT

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy tient à féliciter M. Jean-Michel Meilleur et sa conjointe Mme Sabrina Després pour la naissance de leur petit William né le 22 juillet dernier.

Nous leur souhaitons bonheur et santé.

ADOPTÉE

24-060409 VARIA

- A. S/O
- B. S/O

24-060410 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20h19, Mme Francine Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions.

Questions autour de la table : Aucune

Questions dans la salle :

- Affiche « milieu agricole » à installer en 2025.
- Contrat déneigement MTQ.
- Rue des Sources, gestion des déchets et taxes pour les vidanges.
- État du chemin de la Colonie.

24-060411 RÉOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

De déclarer la séance levée

ADOPTÉE

Signatures

Je, Francine Dubé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Francine Dubé, mairesse

Jean-Michel Meilleur, T.P., directeur général et secrétaire-trésorier par intérim